EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 06/06/2025
Reçu en préfecture le 06/06/2025
Publié le 06/06/2025
ID : 078-217801182-20250526-48_2025-AR

N° 48 / 2025

Demande de subvention "5000 équipements, génération 2024" pour la création d'un terrain multi sports avec piste d'athlétisme

Nature de l'acte :
7.5 Finances locales / Subventions

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 4/II/2023 du 10 février 2023, portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant les sollicitations des différents organismes scolaires et éducatifs exprimant le besoin de terrains multi sports avec piste d'athlétisme ;

Considérant que les équipements sportifs existants et actuellement mis à la disposition des écoles municipales et des services municipaux sports et jeunesse sont dédiés à la pratique d'activités physiques en intérieur,

Considérant que le projet de création d'un terrain multi sports avec piste d'athlétisme, tout en permettant d'étoffer l'offre sportive en faveur de la jeunesse bucheloise, donnera la possibilité à cette même jeunesse bucheloise de pratiquer des activités physiques encadrées en extérieur ;

Considérant l'existence d'un terrain non utilisé depuis plus de 15 ans, situé à proximité immédiate du complexe sportif de la Plaine des Sports Grigore Obreja et du tout nouveau terrain de football synthétique,

Considérant la possibilité d'aménager ledit terrain afin de satisfaire les besoins exprimés par différents organismes scolaires et éducatifs en matière de développement du sport en extérieur;

Considérant que ce projet d'un coût estimé à 90 768,80 € HT (108 921,60 € TTC) est éligible au dispositif « 5000 équipements, génération 2024 – Axe 1 » instauré par l'Agence Nationale du Sport sise 4/6 rue Truillot 94200 Ivry sur Seine ;

Considérant le tableau de financement prévisionnel ci-après:

Envoyé en préfecture le 06/06/2025
Reçu en préfecture le 06/06/2025
Publié le 06/06/2025
ID : 078-217801182-20250526-48_2025-AR

Nature des travaux	Coût HT (€)	Coût TTC (€)	Financeurs	Financement (en € sur le coût total HT)
Dalle en béton drainant	23 328,00	27 993,60	**Agence National des Sports :** « 5000 équipements, génération 2024 » »	9 076,80
Terrain multi sports City-stade	38 000,00	45 600,00	**Conseil départemental des Yvelines** « Contrat de proximité Yvelines+ »	36 307,20
Installation d'un filet de toit	8 000,00	9 600,00	**Région Ile de france :** « Aide régionale aux équipements sportifs»	27 230,40
Gazon synthétique mono filament	9 000,00	10 800,00	**Commune de Buchelay :** « Reste à charge »	18 153,60
Fourniture et pose de mini-buts prima	1 280,00	1 536,00		
Piste d'athlétisme 2 couloirs adapté eau terrain multi sports	3 000,00	3 600,00		
Fourniture et pose du poteau de basket arrière	2 160,00	2 592,00		
Fourniture et pose des 4 poteaux de basket latéraux	4 200,00	5 040,00		
Fin de chantier	1 800,00	2 160,00		
TOTAL	**90 768,00**	**108 921,60**	**TOTAL**	**90 768,00**

DÉCIDONS

ARTICLE 1er: De solliciter l'Agence Nationale du Sport sise 4/6 rue Truillot 94200 Ivry sur Seine en vue d'obtenir une subvention dans le cadre du dispositif « 5000 équipements, génération 2024 – Axe 1 » pour financer le projet de création d'un terrain multi sports avec piste d'athlétisme sur la parcelle ZM 464 située à proximité immédiate de la Plaine Des Sports Grigore Obreja 464 ;

ARTICLE 2 : De signer tous les documents nécessaires à l'attribution nécessaires à l'instruction du dossier de demande de la subvention;

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- En Préfecture des Yvelines
- A Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie

Buchelay, le 26/05/2025

Publication électronique sur le site internet communal
Rendu exécutoire – Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Mr Stéphane TREMBLAY,
Maire

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 06/06/2025
Qualité : Le maire et président du CCAS